

DEPARTEMENT DE L'AIN

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté-Egalité- Fraternité

MAIRIE
 DE
SANDRANS
 01400

CONSEIL MUNICIPAL N°01
du 2 Février 2022 à 19H30

Tél.04 74 24 52 20

COMPTE-RENDU

Présents : Bernard TAPONAT, Audrey CHEVALIER, Patrick ALVAREZ, Marjorie MERLINC, Emmanuel TRINDADE, Emmanuel CHOMETON, Caroline GUERIN, Julien MABILE,

Absentes excusées : Florence DUPONT (pv à A. CHEVALIER), Damien FERRIER (pv à M. MERLINC), Mauricette GUERINOT (pv à P. ALVAREZ), Marc MAZET (pv à B. TAPONAT), Clémence PRADA (pv à E. TRINDADE)

Monsieur Patrick ALVAREZ est élu secrétaire de séance.

A/ Approbation des comptes rendus N°11 du 27 Octobre 2021 et 12 du 15 Décembre 2021 :

Le compte rendu n°11 est approuvé avec 1 voix contre (C. PRADA pense l'avoir approuvé lors de la séance du 15 décembre 2021). Il avait bien été abordé mais pas soumis au vote par le maire.

Le compte rendu n°12 est approuvé à l'unanimité.

B/ Délibérations

1- INTERCOMMUNALITE : ADHESION AU SERVICE COMMUN ENFANCE JEUNESSE.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 17 mai 2018, le Conseil Communautaire a décidé le retour de certaines compétences, exercées précédemment par 2 communautés de communes avant la fusion et notamment :

- ✓ Intervenants musique et sport dans les écoles de la CCD,
- ✓ Enfance – Jeunesse.

Après un travail de concertation et une proposition des communes, le conseil communautaire par délibération du 12 juillet 2018 a émis un avis favorable unanime à la création d'un service commun au 1^{er} janvier 2019.

PA	AC	EC	FD Pv AC	DF pv MMe	CG	
MG pv PA	JM	MMa pv BT	MMe	CP pv ET	BT	ET

L'article L5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), tel que modifié par la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM), ainsi que par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), prévoit qu'« en dehors des compétences transférées, un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, une ou plusieurs de ses communes membres et, le cas échéant, un ou plusieurs des établissements publics rattachés à un ou plusieurs d'entre eux, peuvent se doter de services communs, chargés de l'exercice de missions fonctionnelles ou opérationnelles ».

Evolution du service commun

Pour répondre à une logique de cohérence de territoire et à une efficacité de la mutualisation, à la suite de l'avis des communes dans le cadre de la conférence des maires de 7 juillet 2021, du conseil communautaire du 16 septembre 2021 et de la signature de la Convention Territoriale Globale délibérée en séance du 10 décembre 2020, il a été convenu de faire évoluer le service commun Coordination Enfance-Jeunesse, Intervenants Musique et Sport.

Considérant que la Communauté de Communes de la Dombes et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain contribuent au financement du service commun, ce dernier doit s'appliquer aux 36 communes du territoire. **L'adhésion par toutes les communes est indispensable à son évolution.**

Le service commun Coordination Enfance-Jeunesse, Intervenants Musique et Sport devient le Service Commun Enfance Jeunesse (SCEJ).

Il est composé de 3 champs :

- ✓ Coordination Enfance Jeunesse
- ✓ Actions Enfance Jeunesse
- ✓ Les interventions sport et musique en temps scolaire et périscolaire

Les champs coordination et actions Enfance Jeunesse sont destinés à toutes les communes de la Communauté de Communes de la Dombes.

Le champ Interventions sport et musique en temps scolaire et périscolaire est destiné aux communes qui les financent.

Gouvernance

Elle est assurée comme auparavant par une instance mixte nommée Comité de Pilotage présidée par la Présidente de la CCD et composée de 3 membres élus par le conseil communautaire et de 6 membres élus par le Comité Technique.

Le Comité Technique est composé d'un membre de chaque commune adhérente de la CCD.

PA	AC	EC	FD Pv AC	DF pv MMe	CG	
MG pv PA	JM	MMa pv BT	MMe	CP pv ET	BT	ET

Le financement des champs coordination et actions Enfance Jeunesse est financé au travers de la participation de la Communauté de Communes de la Dombes et de la Caisse d'Allocation Familiale de l'Ain.

Les champs interventions sport et musique en temps scolaire et périscolaires par les communes au travers de leurs fonds propres ou au travers de tout ou partie de leurs attributions de compensation liées à la restitution de la compétence en 2019.

Le Service Commun Enfance Jeunesse entrera en fonctionnement dans sa nouvelle version à compter du 1er mars 2022.

Vu la délibération N° D2021_12_12_243 du 09 décembre 2021 de la Communauté de Communes de la Dombes approuvant la convention relative au développement du service commun Enfance Jeunesse et les annexes, avec les 36 communes et autorisant la signature de Madame la Présidente, ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Les conseillers municipaux sont appelés à se prononcer sur l'approbation de la convention relative au développement du service commun Enfance Jeunesse et les annexes, avec les 36 communes et à autoriser le Maire à la signer ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, par 12 voix pour, et 1 abstention (M. MAZET) :

- **D'approuver** convention relative au développement du service commun Enfance Jeunesse et les annexes avec les 36 communes.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à la signer, ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.
- **De donner pouvoir** à Monsieur le Maire à effectuer tous actes nécessaires à sa mise en œuvre.

2- CREATION D'UN EMPLACEMENT DE TAXI SUR LA COMMUNE DE SANDRANS

Monsieur Emmanuel CHOMETON étant partie prenante, Monsieur le Maire lui demande de quitter la salle du conseil et de ne pas prendre part ni aux discussions, ni au vote.

VU la demande de DOMBES TAXIS SERVICES du 6 janvier 2022 demandant une autorisation de stationnement de taxi sur la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, par 8 voix pour, 2 contre (F. DUPONT et M. MAZET) et 2 abstentions (M. MERLINC et C. PRADA) :

- **Décide** de la création d'un emplacement de taxi sur la commune de Sandrans.

PA	AC	EC	FD Pv AC	DF pv MMe	CG	
MG pv PA	JM	MMa pv BT	MMe	CP pv ET	BT	ET

3- REHABILITATION ETANG – DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION

Monsieur le Maire rappelle le projet de réhabilitation de l'étang (délibération n°2021.05.004 du 26 mai 2021).

Le montant des travaux est estimé à 67 251,67 € HT soit 80 702 € TTC.

Monsieur le Maire propose de solliciter la région pour une subvention attendue d'un montant de 26 900,66 €.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'aux vues des délais de réception des dossiers, la demande de subvention auprès de la Région a déjà été déposée au mois de juillet 2021.

L'assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votant :

- **LAISSE le soin à Monsieur le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires et de présenter le dossier de demande de subvention auprès de la Région.**
- **LUI AUTORISE à signer toutes pièces nécessaires, et à inscrire les montants au budget principal 2022.**

4- ENQUETE PUBLIQUE : ELEVAGE PORCIN – Monsieur FLUTET Serge

Par arrêté préfectoral en date du 13 janvier 2022, Madame la Préfète informe d'une demande d'enregistrement présentée par Monsieur Serge FLUTET en vue d'exploiter un élevage porcin de 1 597 porcs charcutiers à Relevant.

Ce dossier est soumis à enquête publique du lundi 14 février 2022 à 14h00 au vendredi 11 mars 2022 à 19h dans la commune de Relevant.

La commune de Sandrans étant comprise dans le rayon d'affichage de l'enquête publique et conformément aux dispositions de l'article R 512-46-11 du Code de l'environnement, le Conseil Municipal doit formuler un avis sur ce dossier.

Après débat, les conseillers municipaux donnent un AVIS DEFAVORABLE par 1 voix pour, 6 voix contre (F. DUPONT, D. FERRIER, M. MAZET, M. MERLINC, C. PRADA, E. TRINDADE) et 6 abstentions (P. ALVAREZ, A. CHEVALIER, E. CHOMETON, C. GUERIN, M. GUERINOT, J. MABILE) sur la demande présentée par Monsieur Serge FLUTET.

PA	AC	EC	FD Pv AC	DF pv MMe	CG	
MG pv PA	JM	MMa pv BT	MMe	CP pv ET	BT	ET

C/ Questions et informations diverses

- Départ à la retraite de Mr Jean Yves TAPONAT au 1^{er} avril 2022. Remplacé par Mr Patrick MEGRET à compter du 21 février 2022.
- Etang Cocagne : pêche de l'étang organisée le samedi 12 mars à partir de 9h. Dégustation de carpiflette, goujonnette. Participation de l'APPED et de l'office du tourisme de Chatillon. Voir pour organiser une animation pour les enfants.
- Le bulletin municipal 2022 a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres le samedi 29 janvier.
- Un doodle va être proposé pour réunion le conseil pour faire le bilan suite à la réunion publique sur le projet de la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 20h21

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présents

PA	AC	EC	FD Pv AC	DF pv MMe	CG	
MG pv PA	JM	MMa pv BT	MMe	CP pv ET	BT	ET